

Convention de partenariat 2024 entre

OFFICE DE TOURISME MONTs DE GENEVE & PARTENAIRE

Préciser le nom commercial :

Préciser la raison sociale si différente du nom commercial :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'officialiser le partenariat entre l'**Office de Tourisme Monts de Genève**, ci-après dénommé l'**OTMDG**, et le partenaire nommé ci-dessus.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2024, dès sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – CESSION

Le présent partenariat est consenti à titre strictement personnel en appréciation de la personnalité des partenaires. Il ne pourra faire l'objet d'aucune cession totale ou partielle à titre onéreux ou gratuit.

ARTICLE 4 - LITIGES

La convention est soumise au droit français. Tout litige entre les parties, portant sur la validité, l'application et/ou l'interprétation de la présente convention, sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 5- ECHEANCIER

Retour du bulletin de partenariat et de la convention de partenariat : Le bulletin de partenariat et la convention de partenariat devront impérativement être retournés complétés et signés à l'**OTMDG** dans les 8 jours qui suivent leur réception.

Règlement de la facture :

Le paiement de la facture concernant **le partenariat 2024** devra être effectué dans les 30 jours qui suivent sa réception.
Impayé : Selon la délibération n° 2020-19, en cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'**OTMDG** se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public et de suspendre toute action de promotion et de visibilité de l'entreprise du partenaire sur l'ensemble de ses supports.

ARTICLE 6 - CHARTE DU PARTENAIRE (*)

Les relations étroites entre l'**OTMDG** et ses partenaires reposent sur une mise à jour permanente des informations. Elles reposent également sur une réactivité aux sollicitations de disponibilités et de participation à des actions, des programmes, des événements promotionnels portés et organisés par l'**OTMDG**.

En rejoignant le réseau des adhérents de l'**OTMDG**, vous bénéficiez de nombreux avantages tels que décrits dans le document « Devenir partenaire de la destination ».

Devenir partenaire, c'est aussi vous engager à :

- a. Etre à jour de votre partenariat en respectant les délais de paiement,
- b. Nous informer préalablement de toute modification de votre activité : de tout évènement susceptible de modifier l'offre des prestations et des services, d'une fermeture exceptionnelle ou définitive, d'une modification des horaires d'ouverture, d'un changement de propriétaire, mais aussi de l'évolution de l'activité de votre établissement,
- c. Promouvoir et valoriser votre offre ainsi que l'offre globale de la destination, être relais d'information, **faire connaître les suggestions de visites, d'activités, de spectacles et d'événements promus et portés par l'OTMDG**,

- d. Répondre **dans les délais fixés** aux demandes de renseignements et de disponibilités émanant de l'OTMDG,
- e. Répondre dans les meilleurs délais (moins de 8 jours) aux courriers de réclamation client transmis par l'OTMDG,
- f. Répondre à toute enquête ponctuelle destinée à mieux appréhender les variations d'activité du marché,
- g. Participer à nos enquêtes de satisfaction et y répondre dans les meilleurs délais,
- h. Communiquer des logos (formats : PDF, Ai, EPS, PNG) et des photos en qualité HD de l'établissement. Préciser les crédits photos à mentionner. Pour toute photo avec des personnes, vous assurer du respect du droit à l'image et des droits de diffusion des photos.
- i. Accueillir tout personnel de l'OTMDG souhaitant visiter l'établissement ou connaître l'activité,
- j. Vous tenir informé de l'état des stocks de votre documentation mise à disposition dans notre espace accueil par mail auprès du pôle accueil : ot@montsdegeneve.com (aucune relance ne sera effectuée par l'office de Tourisme).
- k. **Je m'engage répondre dans un délai de 48h aux demandes groupes loisirs (**) & affaires du service commercial et de garantir les meilleurs tarifs en fonction du nombre de pax et de la date de l'évènement.**
- l. Satisfaire aux conditions régissant la vente de vos produits et prestations conformément aux délibérations régissant les bases de rémunération de l'OTMDG pour toute fourniture de prestations de services résultant de son action commerciale (Réservations individuelles et groupes).
 - 1) Dans le cas où l'OTMDG, se substitue totalement au client, confirme et paye les prestations au partenaire : Une remise de 5% sur l'ensemble des prestations HT facturées est accordée à l'OTMDG.
 - 2) Dans le cas où l'OTMDG agit en tant qu'apporteur d'affaires, la confirmation définitive et le paiement des prestations étant directement effectués par le client au partenaire : le partenaire s'engage à régler à l'OTMDG une commission de 5% sur la base HT de toutes les prestations vendues au client (Commission soumise à TVA 20%). L'OTMDG émet une facture de commission conforme au chiffre d'affaires réalisé attesté par les échanges commerciaux entre l'OTMDG, le client et le partenaire.

(*) Le choix d'intégrer le « Club Affaires » des Monts de Genève, en principal ou en option, implique l'approbation d'une annexe spécifique qui sera mise en place en janvier 2024.

(**) Ces dispositions valent également pour toute demande provenant de CIMES EVASION, partenaire commercial de OTMDG en charge du traitement des groupes touristiques « loisirs ».

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) :

Nous vous informons que toutes les données transmises sur ce dossier de partenariat sont référencées dans la base de données Apidae et dans la base de données de l'OTMDG.

Les informations que nous collectons sont nécessaires à tous les membres du réseau Apidae pour communiquer vos offres touristiques et les diffuser auprès de tout public intéressé ou à la recherche d'informations touristiques. Elles sont conservées pendant la durée de votre partenariat et jusqu'à la demande de suppression de vos données.

L'OTMDG se réserve le droit de modifier les descriptifs sur la base de données Apidae afin de respecter la ligne éditoriale du site Internet et des supports s'y attachant.

En cas de problème lié à l'exploitation de vos données personnelles, vous pouvez contacter : dpo.rgpd@montsdegeneve.com

SUSPENSION ET EXCLUSION :

- L'OTMDG se réserve le droit de suspendre le partenariat suite à plusieurs plaintes successives de la part de visiteurs et clients auxquels le partenaire n'aurait apporté aucune réponse appropriée.
- L'OTMDG peut également mettre un terme ou suspendre le partenariat en cas de manquement aux obligations légales (en termes d'hygiène, sécurité, accueil, services et prestations non conformes aux engagements contractuels).

Pour l'ouverture d'un nouveau partenariat, les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- **Activités commerciales** : Extrait KBIS de moins d'un an,
- **Hébergements de tourisme** : Copie de votre classement préfectoral et Attestation de RCP valide pour 2024,
- **Activité physique et sportive** : Copie de votre carte professionnelle valide,
- **Transport de personnes (Taxi, VTC...)** : Copie de la licence
- **Agences de voyages, TO** : Copie de votre immatriculation valide
- **Tous les partenaires** : Copie de vos labels (Tourisme Handicaps, Clef Verte, Gault et Millau, Clévacances, Gîtes de France, Michelin...)
- **Tous les partenaires** : Un RIB

En cas de renouvellement du partenariat, les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- **Hébergements de tourisme** : Copie de votre classement préfectoral si renouvelé depuis le précédent partenariat et Attestation de RCP valide pour 2024,
- **Meublés et Chambres d'hôtes** : Déclaration en Mairie de moins de 5 ans - Copie de votre classement préfectoral le cas échéant,
- **Activité physique et sportive** : Copie de votre carte professionnelle valide si renouvelée depuis le précédent partenariat
- **Transport de personnes (Taxi, VTC...)** : Copie de la licence si renouvelée depuis le précédent partenariat
- **Tous les partenaires** : Copie de vos labels (Tourisme Handicaps, Clef Verte, Gault et Millau, Clévacances, Gîtes de France, Michelin...) si renouvelé(s) depuis le précédent partenariat
- **Tous les partenaires** : Un RIB (si différent de celui transmis lors de l'ouverture du partenariat)

Fait à :
Le :
Signature

Carole Incandela
Directrice de l'Office de Tourisme
Monts de Genève

